

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le **21 DEC. 2018**

ID : 060-200066975-20181114-ADEL2018CC10139-DE

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE
DE LA BASE AERIENNE 110 DE CREIL

Avenant Numéro 1

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Le Franc, Préfet de l'Oise,

Et

Le Conseil régional des Hauts-de-France, représenté par son Président, Monsieur Bertrand,

Le Conseil départemental de l'Oise, représenté par sa Présidente, Madame Lefebvre,

Le Syndicat mixte du Parc Alata, représenté par son Président, Monsieur Villemain,

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, représentée par son Président, Monsieur Villemain,

La Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte représentée par son Président, Monsieur Massaux,

La Communauté de Communes de Senlis Sud Oise représentée par son Président, Monsieur Charrier,

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne représentée par son Président, Monsieur Deshayes,

La Ville de Senlis, représentée par sa Maire, Madame Loiseleur,

Vu :

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013,

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Creil daté du 7 octobre 2016,

L'avis du Comité de pilotage du 8 octobre 2018.

L'avis du Comité Technique Interministériel du 16 octobre 2018

La validation du projet d'avenant par le cabinet du Premier Ministre du XXX

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Dans le cadre de la stratégie de Défense et de Sécurité nationale, il a été décidé la fermeture de la plate-forme aéronautique de la base aérienne 110 de Creil en 2016. La base aérienne conserve néanmoins des missions opérationnelles structurantes notamment dans le domaine du renseignement.

Afin d'atténuer les effets économiques de la fermeture de cette plate-forme, un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), élaboré conjointement par les collectivités locales, le conseil régional, le conseil départemental, la ville de Senlis, le syndicat mixte du parc Alata et les services de l'Etat a pris effet le 7 octobre 2016, pour une durée de 4 ans, reconductible 1 an maximum.

Son périmètre géographique couvre les territoires couverts par les quatre Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI) concernés : ACSO (Agglomération Creil Sud Oise), CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte), CCSSO (Communauté de Communes de Senlis Sud Oise) et CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne).

Par rapport au périmètre initial du contrat et suite à la loi NOTRe, deux communautés de communes de moins de 15 000 habitants ont été absorbées par deux des signataires : Pierre Sud Oise, formant avec la Communauté d'agglomération de Creil l'ACSO (11 communes pour 86 000 habitants), et Coeur Sud Oise, formant avec la Communauté de communes des Trois Forêts la CCSSO (18 communes pour 25 373 habitants).

La carte actualisée du périmètre est jointe en Annexe I.

Le contrat initial comportait 4 axes :

1. La reconversion de la Base Aérienne, vers une nouvelle vocation civile ?
2. L'innovation territoriale en faveur du développement économique
3. Les filières de croissance et leurs effets d'entraînement
4. Le rayonnement international du territoire

Ces 4 axes ont été déclinés en huit fiches actions mobilisant 10 984 138 € dont notamment 2 691 325 € de crédits de l'Etat avec 935 325 € de FNADT et 1 756 000 € de FRED.

Pour leur part respective, le Conseil régional des Hauts de France s'est engagé à hauteur de 512 000 €, le Conseil départemental de l'Oise à hauteur de 397 000 €. Des fonds FEDER à hauteur de 665 000 € étaient également envisagés.

Compte tenu de l'évolution des projets initiaux, un avenant est apparu nécessaire.

En particulier, le développement d'une activité aéroportuaire civile a été rendu impossible du fait des différentes contraintes liées notamment à la procédure d'homologation et des coûts d'investissement et de fonctionnement dépassant les capacités financières des collectivités. Aucune structure en capacité de porter un projet économique d'une telle ampleur n'a été trouvée.

ONT ETE ENGAGES A CE JOUR :

Seules les actions portant sur des études et de l'ingénierie ont été engagées à ce jour pour 479 338 €, dont 390 485 € des crédits de l'Etat, soit 14 %.

Aussi les discussions entre les différents partenaires ont elles entraîné l'abandon d'actions et la ventilation de leurs crédits vers de nouvelles actions.

Le présent avenant présente les actions abandonnées, les actions modifiées et les nouvelles actions.

Au vu de la modification de certaines actions et pour en faciliter la lecture, 3 nouveaux axes ont été retenus dans le cadre de cet avenant :

1. La reconversion de la Base Aérienne
2. Le développement économique dans le cadre du périmètre du CRSD
3. Les actions transverses

Les fiches actions, avec leur numéro fonction de leur axe, sont jointes en Annexe II.

Le redéploiement des contributions financières apportées par l'Etat et les collectivités locales partenaires est présentée en Annexe III.

Les engagements financiers sont fixés dans le tableau financier prévisionnel joint en Annexe IV.

ACTIONS ABANDONNEES :

Action 1.2 – Extension du parc d'activités ALATA :

Il était envisagé la réalisation de l'extension du parc d'activités ALATA (100 ha) qui n'est plus en mesure d'accueillir de nouvelles implantations.

La participation de l'Etat était prévue pour financer un déficit de l'opération. Il s'est avéré que l'opération était équilibrée compte tenu du prix de vente des terrains d'une part et de la baisse des coûts d'aménagement d'autre part, deux entreprises se portant acquéreuses de la totalité de la surface. Il n'y avait donc plus lieu de lancer cette action dans le cadre du CRSD.

Action 2.2 - Création d'une pépinière dédiée à l'écologie industrielle sur le site de Goss :

Il s'agissait de réhabiliter un des bâtiments dans le cadre du plan d'aménagement global de ce site de 12 hectares situé en pleine ville de Montataire. L'acquisition du site, préalable à l'action, auprès du liquidateur, n'a pas pu être réalisée. Le site entre-temps a été fortement dégradé.

Faute d'un accord entre le liquidateur et l'ACSO sur le montant de la dépollution du site et d'un projet industriel concret, la nécessaire réhabilitation de ce site sera soutenue dans un autre cadre que le CRSD.

Action 3.1 - Développement d'une plateforme de valorisation des déchets spéciaux recyclables sur la plateforme chimique de Villers Saint Paul

L'action portait sur l'aménagement d'une partie de la zone chimique de Villers Saint Paul afin de permettre de nouvelles activités, plus spécifiquement de l'écologie circulaire, et conforter les entreprises présentes sur la plateforme chimique en mutualisant leurs coûts.

L'étape préalable consistait en l'acquisition du foncier dont Total est propriétaire. Dans le cadre de son objectif de plan de gestion, Total prévoit de céder, mais dans un calendrier qui n'est pas compatible avec le CRSD.

Action 3.2 - Rénovation d'un bâtiment (bâtiment 20) du quartier Ordener. Senlis

Dans le cadre de la loi NOTRe, la maîtrise d'ouvrage a été transmise à la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise qui a préféré privilégier l'accueil des entreprises en aménageant et modernisant un autre bâtiment, le bâtiment 6, du quartier Ordener.

Action 4.1 - Définition d'une offre de lieux d'accueil d'évènements économiques et scientifiques

Il s'agissait d'appuyer la reconversion du site Ordener de Senlis sur un volet marketing /évènementiel, en transformant le manège de l'ancienne caserne en un espace polyvalent pouvant accueillir jusqu'à 1000 personnes lors de salons professionnels.

Le financement portait sur des postes techniques et de l'équipement. La Ville de Senlis a constaté que la plupart du temps les organisateurs d'évènements utilisent leur propre matériel et a proposé de réorienter les crédits.

ACTIONS MODIFIEES :

Action 2.1 - Développement d'une offre d'hébergement pour étudiants et jeunes chercheurs :

Le territoire du Sud de l'Oise souffre d'une carence de logements pour étudiants et jeunes chercheurs (par exemple CEEBIOS). La Ville de Senlis aménage deux bâtiments sur le site du quartier Ordener de Senlis. Le bâtiment 4 a été retenu au titre du PLR signé en 2012 et clos en 2017. Le CRSD permet la continuation de cette action sur un autre bâtiment, le bâtiment 18.

Le planning de l'action est modifié : le bailleur sera choisi d'ici octobre, le dépôt de permis de construire est planifié pour janvier 2019 et le démarrage des travaux (sur 20 mois) en septembre/octobre 2019.

Action 5.1 Soutien à l'ingénierie CRSD / Etude filière Nord-Pas de Calais Picardie Technopôle :

Le contrat initial comportait un volet transversal dédié au soutien à l'ingénierie CRSD et au suivi de l'étude filière Nord Pas de Calais Picardie Technopôle.

Le Chargé de Mission recruté au titre de ce contrat en charge de l'ingénierie CRSD a pris ses fonctions en janvier 2017.

L'étude portait sur la détection d'une filière innovante et sa déclinaison pour le territoire Sud Oise. Dans un premier temps, la tranche ferme a permis d'obtenir des propositions de filières. La tranche optionnelle devait ensuite décliner la filière retenue en un plan d'actions.

Dans la mesure où la filière aéronautique était ressortie à l'issue de la tranche ferme et du fait de l'abandon de projet aéronautique sur la piste, les collectivités territoriales ont préféré ne pas donner suite à la phase optionnelle de l'étude filière Sud Oise.

NOUVELLES ACTIONS :

Acquisition du foncier et de l'ensemble des bâtiments de la zone IGN :

L'IGN était utilisateur de l'infrastructure de la base. La cessation de l'activité de la plateforme aéronautique en août 2016 a entraîné sa relocalisation sur la plateforme de Beauvais-Tillé en mai 2018.

Le départ de l'IGN a libéré un foncier d'environ 13 hectares (sous réserve d'arpentage) sur lequel sont implantés plusieurs bâtiments.

Le ministère des armées programme la cession des bâtiments de cette zone. L'estimation du montant est en cours d'expertise par les Domaines.

Sous réserve de la cession en cours, cette acquisition se fera sur les fonds propres du Syndicat du Parc Alata.

Elle permettra au Syndicat du Parc Alata de réhabiliter progressivement les bâtiments et ainsi accueillir assez vite les premières entreprises. Une première tranche porterait sur 100-150 emplois dans le cadre de la réhabilitation de 3 des bâtiments IGN ; à terme 500 à 600 emplois pourraient être créés.

Réhabilitation et aménagement des bâtiments IGN :

L'ensemble libéré comporte plusieurs bâtiments d'activité, mais aussi un hangar à avions, un garage...

L'action porte sur la réhabilitation de trois des bâtiments et leur aménagement.

L'objectif est d'accueillir les entreprises travaillant dans le cadre du projet Intelligence Campus (les bâtiments étant situés à proximité de la Base Aérienne) et toutes autres entreprises tertiaires et/ou industrielles, artisanales, technologiques et qui ne seraient pas destinées à une activité commerciale grand public.

Un titre d'occupation précaire permettant l'engagement des travaux de rénovation des bâtiments IGN pourra être délivré dès la signature de la promesse de vente correspondante.

Cette action de rénovation des trois bâtiments pourrait permettre la création de 100 à 150 emplois.

Développement d'activités sur le périmètre du CRSD - Aide directe aux entreprises créatrices d'emplois :

Le territoire Sud Oise présente une forte vocation industrielle avec 18 % des salariés employés dans l'industrie et des atouts en termes de développement économique avec la proximité de Paris, d'aéroports et des infrastructures routières et ferroviaires.

Il regroupe de surcroît des ressources techniques et scientifiques importantes comme l'INERIS, le CETIM ou les projets CEEBIOS, Intelligence Campus...

Dans ce cadre, il apparaît intéressant d'accompagner les projets de développement économique sur le périmètre du CRSD dans leur création d'emplois qualifiés.

L'action viserait à la création de 70 emplois en CDI.

Extension de la ZA des Cornouillers à Sacy le Grand :

La CCPOH ne dispose plus de réserve foncière. La réalisation de cette nouvelle extension de 8 hectares permettra de répondre à des demandes d'artisans, TPE et PME et proposera une offre complémentaire aux zones d'activités existantes à proximité, dont le Parc Alata.

L'intervention de l'Etat permettra de sortir le projet en une seule phase. Les terrains devraient appartenir à la CCPOH au deuxième trimestre 2019 et les travaux devraient démarrer le premier trimestre 2020.

L'objectif est à terme la création de 250 emplois.

Mission de prospection-plateforme chimique de Villers Saint Paul :

Il s'agit de conforter les trois entreprises de chimie présentes sur ce site Seveso seuil haut en mutualisant les coûts importants dus aux utilités, notamment la station d'épuration, et d'y développer l'emploi.

L'action portera sur une mission de prospection afin de favoriser l'implantation d'activités industrielles compatibles.

Cette action pourrait permettre la création de 50 emplois industriels.

Aménagement et modernisation du bâtiment 6, sur le site Ordener de Senlis :

La Communauté de Communes de Senlis Sud Oise souhaite aménager et moderniser le bâtiment 6 du quartier Ordener de Senlis pour y améliorer l'accueil des entreprises et des start-ups et développer l'attractivité du site.

Le planning prévoit un démarrage des travaux au dernier trimestre 2018 pour une fin de travaux à la fin du premier semestre 2019.

Il est prévu la création de 70 emplois.

Par ailleurs, le bâtiment 20 consacré notamment aux activités de biomimétisme, bien qu'abandonné dans le cadre de cet avenant, trouvera un soutien par d'autres moyens.

Valorisation de l'attractivité du Quartier Ordener de Senlis sur le plan économique et évènementiel par l'aménagement d'un parking mutualisé :

La Ville de Senlis a proposé de réorienter des crédits vers l'aménagement d'un parking mutualisé sur le site Ordener afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la configuration globale du site. Cette action est en cohérence avec l'« Action Cœur de ville » menée dans le cadre du projet urbain de la Ville de Senlis.

Cet aménagement permettrait de répondre à une obligation réglementaire pour l'équipement évènementiel du « Manège » d'une part, et à la croissance de la Manufacture de Senlis présente sur le site d'autre part.

La Manufacture de Senlis, spécialisée dans la fabrication d'articles de haute maroquinerie et d'équitation emploie 172 personnes dont 18 % sont handicapées.

Cette entreprise compte embaucher 90 employés supplémentaires d'ici fin 2019.

Le planning prévoit un démarrage des travaux au second semestre 2019 pour une fin de travaux fin du premier semestre 2020.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DES AXES RETENUS DANS L'AVENANT :

1. La reconversion de la Base Aérienne :

FA 1.1. - Etude de marché concernant l'opportunité et la faisabilité d'une activité économique aéroportuaire civile mixte sur la BA 110

FA 1.2. - Acquisition du foncier et de l'ensemble des bâtiments de la zone IGN

FA 1.3. - Réhabilitation et aménagement des bâtiments IGN

2. Le développement économique dans le cadre du périmètre du CRSD :

FA 2.1. - Développement d'une offre d'hébergement pour étudiants et jeunes chercheurs

FA 2.2.- Développement d'activités sur le périmètre du CRSD : Aide directe aux entreprises créatrices d'emplois

FA 2.3. - Extension de la ZA des Cornouillers à Sacy le Grand

FA 2.4. - Mission de prospection – plateforme chimique de Villers Saint Paul

FA 2.5. - Aménagement et modernisation du bâtiment 6 quartier Ordener – Senlis

FA 2.6. - Valorisation de l'attractivité du quartier Ordener sur le plan économique et évènementiel par l'aménagement d'un parking mutualisé

3. Les actions transverses :

FA 3.1. - Soutien Ingénierie CRSD

FA 3.2. - Etude Filière Sud Oise

RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS FINANCIERS :

Le présent avenant présente onze fiches actions mobilisant 10 044 338 € (au lieu de 10 984 138 € au contrat initial) dont 935 325 € de FNADT et 1 756 000 € de FRED, soit 2 691 325 €.

D'autres crédits de l'Etat, 280 000 € de DSIL et DETR seront également mobilisés.

La baisse des financements provient :

- De la part de financement Europe envisagée initialement qui diminue de 365 000 €,
- De la baisse de 60 000 € de la ville de Senlis,
- De l'absence de 200 000 € de recettes prévues dans le cadre de l'ancienne action « extension du Parc Alata »,
- De la baisse de 594 800 € des financements initialement prévus par ACSO, CCPOH et Parc Alata.

Mais l'ajout de la fiche-action « acquisition du foncier et de l'ensemble des bâtiments de la zone IGN » portée par le Syndicat du Parc Alata permettra de retrouver un engagement des collectivités supérieur à l'engagement du contrat initial.

Le contrat initial prévoyait 1258 emplois dont 1000 sur la seule action extension du Parc Alata. Le prévisionnel des emplois cumulés pour ces 11 actions est de 641 emplois.

L'extension du Parc d'Activités Alata telle que prévue dans le contrat initial va néanmoins avoir lieu et créer les emplois prévus dans le cadre du CRSD. La reventilation des crédits permet en revanche de soutenir deux des actions les plus créatrices d'emplois, à savoir l'extension de la ZA des Cornouillers et la rénovation des bâtiments IGN (250 emplois pour la première action et 100-150 pour la seconde).

De plus, une fois complètement réhabilité, l'ensemble du site IGN représente potentiellement à 10 ans 500 à 600 emplois nouveaux.

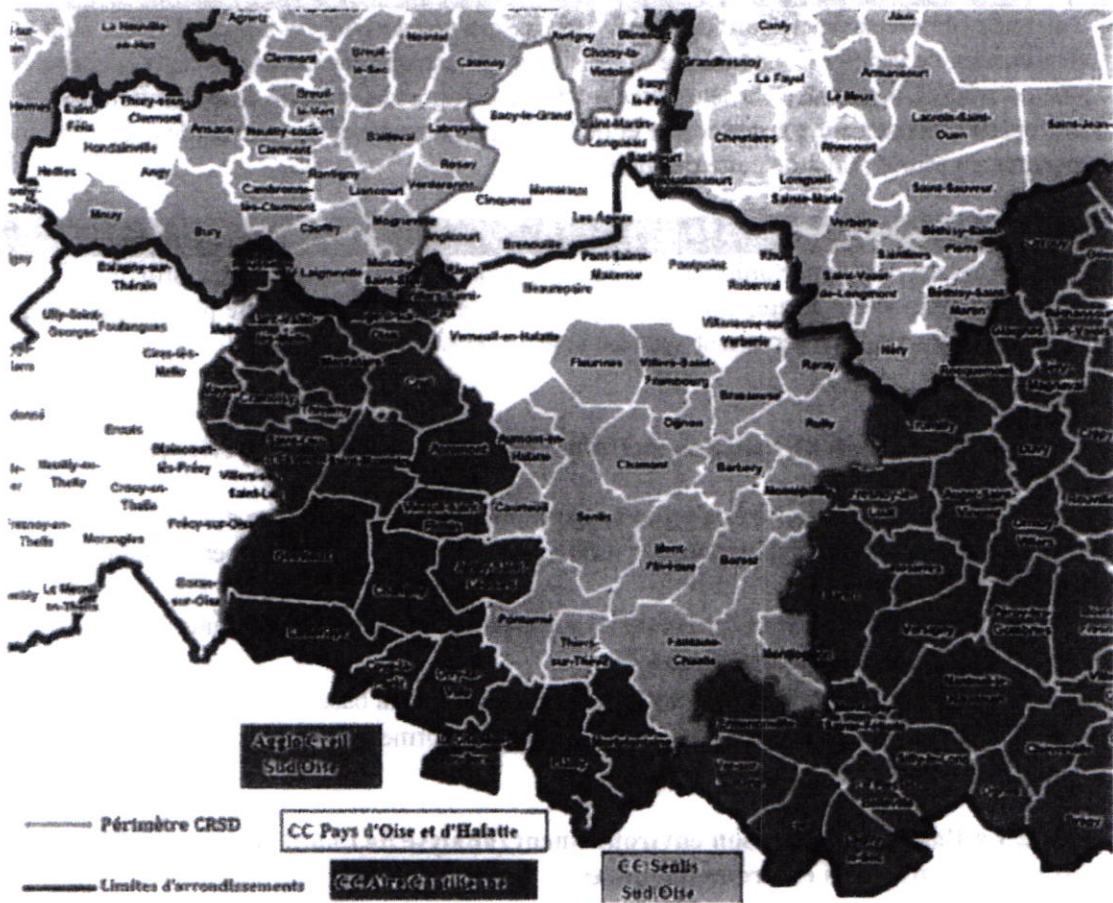
Fait à Beauvais, le

21 DEC. 2018

<p>Pour l'Etat, Le Préfet de l'Oise</p>  <p>Louis LE FRANC</p>	<p>Le Président du Conseil Régional Hauts de France,</p>  <p>Xavier BERTRAND</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental de l'Oise,</p>  <p>Nadège LEFEBVRE</p>	<p>Le Président du Syndicat Mixte du Parc ALATA,</p>  <p>Jean-Claude VILLEMAIN</p>
<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,</p>  <p>Jean-Claude VILLEMAIN</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,</p>  <p>Christian MASSAUX</p>
<p>Le Président de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise,</p>  <p>Philippe CHARRIER</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,</p>  <p>François DESHAYES</p>
<p>La Maire de la Ville de Senlis,</p>  <p>Pascale LOISELEUR</p>	

ANNEXES :

Annexe I : Carte du périmètre CRSD actualisée



Annexe II : Fiches actions

AXE N°1 FA 1.1.	<p>ETUDE DE MARCHÉ CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ ET LA FAISABILITÉ D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AÉROPORTUAIRE CIVILE / MIXTE SUR LA BA 110</p> <p style="text-align: center;">MONTANT TOTAL : 70 000 € (HT)</p> <p>L'activité militaire aéroportuaire de la BA 110 cessera son activité fin août 2016. Les élus sont désireux de vérifier l'opportunité d'utiliser les infrastructures existantes dans le cadre d'une activité aéroportuaire civile ou mixte activité aéroportuaire civile et implantations d'entreprises intervenant sur ce secteur et de créer ainsi un pôle aérien. L'étude doit vérifier la pertinence économique de cette orientation.</p> <p>Etude de marché et d'opportunité pour la reconversion des équipements aéroportuaires, en vue de l'installation d'activités civiles aéroportuaires et l'installation d'une plateforme mixte d'activités industrielles intervenant sur ce même secteur.</p> <p><u>Tranche ferme</u> Phase 1 Etude de marché/Benchmark (offre/demande + retours d'expériences).</p> <p>Dans cette première phase, l'étude fournira des informations pour le type d'activités aéronautique visé (aviation générale et d'affaires, fret, drones, aviation expérimentale, électrique...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conjoncture actuelle (internationale, européenne, nationale et régionale) • Offre locale (aéroport de Roissy) • Demande issue de la zone potentielle d'attraction de la base aérienne 110 • Retours d'expériences sur des exemples de plateformes identiques ayant développées l'activité. <p>Phase 2 La Base aérienne et son environnement (analyse de l'outil aéroportuaire et mesure des contraintes environnementales).</p> <p>L'étude dressera un rapport sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine aérien de la Base et son état (infrastructures, équipements...). A ce stade, l'étude permettra de fournir une fourchette de coûts de remise en état du patrimoine pour l'accueil d'une activité aéroportuaire ; • Le positionnement de la base dans son environnement (accessibilité aérien, terrestre, urbanisation autour de la piste, espaces disponibles...). <p>Ces phases doivent permettre de démontrer l'intérêt et la réelle faisabilité pour le territoire de développer une activité aéroportuaire civile sur le site.</p> <p><u>Tranche conditionnelle</u> Phase 3 Proposition de scénarii d'aménagement</p>
------------------------	--

L'étude proposera plusieurs scénarii d'aménagement au vu des résultats de la tranche ferme. Des premières estimations de coûts et de besoins en équipements et aménagements seront présentées ainsi que les potentialités économiques de chaque scénario,

Phase 4 Elaboration d'un scénario choisi (à partir d'une analyse par critères)

Pour le scénario choisi à l'issue de la phase 3, les livrables attendus seront :

- Un plan directeur d'aménagement
- Modalités opérationnelles d'aménagement
- Modalités d'exploitation
- Dépenses (d'investissements, de mise en conformité, de fonctionnement)
- Recettes possibles (taxes, subventions, locations,,)
- Calendrier de réalisation

A ce stade sera remis un business plan qui permettra de mesurer la dimension économique et financière.

Dans le cadre de la reconversion des équipements aéroportuaires de la base aérienne 110 et de l'emprise foncière, **vérifier la pertinence économique** d'une activité aéroportuaire civile/mixte activité aéroportuaire civile et implantations d'entreprises industrielles agissant sur ce secteur.

Communauté de l'Agglomération Creilloise. (CAC)

- Lancement de l'étude : fin octobre 2015

- Livraison du rapport d'étude : Tranche ferme fin décembre 2015

Tranche conditionnelle et rendu final des conclusions en février 2016

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Etude de l'opportunité d'une activité aéroportuaire sur la base aérienne 110	70 000€	Etat CRSD: FRED	56 000€	80
		CAC	14 000€	20
TOTAL	70 000€	TOTAL	70 000€	100

- Etude de marché/Benchmark
- Etude de la Base aérienne et de son environnement
- Proposition de scénarii d'aménagement
- Elaboration d'un scénario choisi à partir d'une analyse par critères, coûts, création d'emplois, difficultés administratives)
- Business plan.

<p>AXE N°1</p> <p>FA 1.2.</p>	<p>Acquisition du foncier et de l'ensemble des bâtiments de la zone IGN</p> <p>MONTANT TOTAL : A DETERMINER</p>
<p>L'IGN était utilisateur de l'infrastructure de la base. La cessation de l'activité de la plateforme aéronautique en août 2016 a entraîné sa relocalisation sur la plateforme de Beauvais-Tillé en mai 2018.</p> <p>Le départ de l'IGN a libéré un foncier d'environ 13 hectares (sous réserve d'arpentage) sur lequel sont implantés plusieurs bâtiments.</p> <p>Le parc d'activités Alata (100 ha dans sa configuration actuelle) bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à proximité immédiate de Paris et d'un réseau d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires satisfaisant.</p> <p>Plus d'une quarantaine d'entreprises ont décidé de s'implanter sur ce Parc Alata, dont plusieurs sièges sociaux.</p> <p>L'effectif salarié s'élève à ce jour à environ 1.600 emplois.</p> <p>Le parc d'activités ne dispose quasiment plus de réserve foncière et doit faire face à d'incessantes demandes d'implantation qu'il devient impossible à satisfaire.</p> <p>Le ministère des armées programme la cession du foncier et des bâtiments libérés par IGN. L'estimation du prix de cession est en cours d'expertise par France Domaines.</p> <p>Dans l'hypothèse d'un accord entre les parties sur le prix de cession, cette vente, au bénéfice du syndicat du Parc Alata, maître d'ouvrage retenu unanimement par les 4 intercommunalités signataires du CRSD pour la réhabilitation des bâtiments IGN, permettrait de répondre rapidement aux demandes de locaux ou de terrains exprimées par des porteurs de projets, dès l'instant où l'activité professionnelle exercée s'inscrit bien dans le cadre défini.</p>	
<p>Il s'agit d'acquérir le foncier d'environ 13 hectares (sous réserve d'arpentage) et l'ensemble des bâtiments situés sur le site IGN.</p>	
<p>Cette acquisition permettra immédiatement au Syndicat du Parc Alata de réhabiliter et aménager certains des bâtiments existants pour accueillir les premières entreprises.</p> <p>La capacité du foncier permettra ensuite d'envisager de nouvelles constructions à vocation économique, synonymes d'emplois nouveaux et de recettes fiscales liées à l'activité développée.</p>	

Syndicat du Parc Alata (sous réserve de la cession en cours)

Dernier trimestre 2018 : Modification des statuts du Syndicat mixte

1^{er} trimestre 2019 : Vote du Budget 2019 et inscription des crédits nécessaires à l'opération

1^{er} semestre 2019 : Promesse de vente au Syndicat du Parc Alata
Titre d'occupation précaire sur la base de la promesse de vente

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Acquisition foncier IGN Acquisition des bâtiments IGN	Suite expertise par France Domaine	Syndicat du Parc Alata	Suite expertise France Domaine et négociation avec la MRAI	
TOTAL		TOTAL		100%

A terme 500 à 600 emplois pourraient être créés

Avenant N°1 CRSD BA 110 – FA 1.2.

AXE N°1	Réhabilitation et aménagement des bâtiments IGN
FA 1.3.	MONTANT TOTAL : 3.000.000 € HT
<p>Au deuxième semestre 2018, l'IGN a totalement déménagé l'ensemble de ses activités dans de nouveaux locaux à Beauvais laissant disponible un ensemble de bâtiments assez vaste composé</p> <ul style="list-style-type: none"> - de plusieurs bâtiments d'activité (répertoriés A, B et H), - d'une maison initialement affectée à deux gardiens (E) - d'un hangar à avions disposant latéralement de cellules d'activité (C) - d'un garage, - d'une chaufferie et d'une menuiserie. <p>L'ensemble foncier + bâtiments « IGN » est propriété du Ministère des Armées, qui envisage une cession de ces biens.</p> <p>Les bâtiments IGN après réhabilitation ont vocation à accueillir de l'activité principalement tertiaire.</p> <p>D'ores et déjà les entreprises travaillant autour du projet « Intelligence Campus » ont manifesté de l'intérêt pour une implantation dans ces locaux qui présentent l'avantage d'être à proximité de la base militaire (le bâtiment "Commandement" semblerait le plus adapté à ce projet ICE).</p>	
<p>Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de 3 des bâtiments : Le bâtiment A (« opérations »), le bâtiment B (bâtiment du « commandement ») et le bâtiment H (dit de « l'imagerie »).</p>	
<p>Accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entreprises travaillant dans le cadre du projet Intelligence Campus - toutes autres entreprises tertiaires et/ou industrielles, artisanales, technologiques et qui ne seraient pas destinées à une activité commerciale grand public. 	
<p>Syndicat du Parc Alata (sous réserve de la cession en cours)</p>	
<p>Trimestre 1/2019 : Vote du budget Alata avec inscription des crédits nécessaires Consultation légale de BET pour une mission de Maîtrise d'œuvre et de diagnostiqueurs immobiliers</p> <p>Trimestre 2/2019 : Définition avec la Maîtrise d'œuvre retenue d'un programme de travaux de réhabilitation précis Consultation légale pour un marché, phasé, de travaux de réhabilitation</p>	

Trimestre 3/2019

Choix de l'entreprise en charge des travaux de réhabilitation

Trimestre 4/2019

Démarrage des travaux

Trimestre 4/2020

Fin des travaux

FA 1.3. (suite)

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
- Révision du clos et couvert		Etat FNADT	180 840	6,03
- Mise aux normes thermiques		FEDER	300 000	10
- Mise en conformité		Région	250 000	8,33
- Réaménagement intérieur		Conseil Départemental	219 000	7,3
- Désamiantage et déplombage		Syndicat du Parc Alata	2 050 160	68,34
Bâtiment A	300 000			
Bâtiment B	600 000			
Bâtiment H	1 600 000			
VRD de l'ensemble	500 000			
TOTAL	3 000 000	TOTAL	3 000 000	100%

Dans les bâtiments rénovés, le nombre d'emplois accueillis est estimé à 100-150 emplois.

A terme de 10 ans, sur l'ensemble du site, le nombre d'emplois nouveaux est estimé à 500-600.

<p>AXE N°2 FA 2.1.</p>	<p align="center">Développement d'une offre d'hébergement pour étudiants et jeunes chercheurs MONTANT TOTAL : 2.000.000 € HT</p>
<p>Comme le confirme le diagnostic stratégique effectué dans le cadre de l'élaboration du CRSD, le territoire du sud de l'Oise souffre d'une carence de logements à même de répondre aux besoins des étudiants et jeunes chercheurs. Cette carence conduit les entreprises, laboratoires et établissements de formation à limiter le nombre de contrats par manque d'infrastructures leur permettant de loger sur place.</p> <p>En cela, le site Ordener de Senlis, inscrit dans un PLR signé en 2012 et clos en 2017, en cours de reconversion en Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme prévoit dans l'un de ses axes stratégiques de procéder à la transformation de logements ou chambres militaires à destination des jeunes étudiants ou chercheurs (mais non financé dans le cadre du PLR en ce qui concerne cette opération).</p> <p>Le site contient 2 bâtiments à même de répondre à ce besoin : le bâtiment 4 qui offre la possibilité d'une trentaine de chambres individuelles a été retenu quant à lui au titre du PLR.</p> <p>En outre, le bâtiment 18 qui est aménagé en chambrées (sans douche ni sanitaire individuels), d'une superficie d'environ 30 m2, permet de réaliser des T1 / T2 qui restent à aménager intégralement. La réalisation de ce programme est conforme à l'ambition du PLR (mais non financé par le PLR) et pour lequel l'apport du CRSD constituera un véritable accélérateur dans sa réalisation.</p>	
<p>Contribuer à une première tranche de livraison : le bâtiment étant configuré en 3 branches, permet cette montée en puissance, tout en contribuant aux respects des délais attendus Transformer les chambres militaires en appartements avec kitchenettes, douches et sanitaires individuels.</p> <p>Réalisation d'espaces de services communs : salle de petit déjeuner, buanderie, salle de détente et de sport...</p> <p>L'action intégrera une « approche biomimétique », notamment en réutilisant au maximum les matériaux du chantier.</p>	
<p>Répondre aux laboratoires du territoire du sud de l'Oise régulièrement pénalisés par l'absence de logements : Cetim, Ineris, pour leurs stagiaires mais également les structures de formation telles que les lycées Amyot d'Inville ou Hugues Capet pour leurs BTS ou encore Promeo qui proposent pour la majorité d'entre elles des cursus en alternance.</p>	
<p>La Ville de Senlis – propriétaire du foncier et de l'immobilier du site Ordener – souhaite conserver la propriété du site.</p>	

Le bailleur qui sera choisi pour la réhabilitation de ce bâtiment intégrera potentiellement les aides complémentaires de droit commun (ANAH...) dans le bouclage financier de son opération. Le Comité Technique du CRSD en sera informé au préalable.

- Mai – juin 2018 : Finalisation de la programmation en lien avec Idéel / Picardie Habitat / Adohj
- Eté 2018 : Mise au point du bail emphytéotique
- Décembre 2018 : Délibération du Conseil Municipal
- Décembre 2018 : Signature du bail emphytéotique
- Janvier 2019 : Dépôt du permis de construire
- Juillet 2019 : PC purgé
- Septembre/Octobre 2019 : Démarrage des travaux (20 mois de travaux)
- Printemps 2021 : Livraison des logements

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
- Clos et couvert	600.000	Etat CRSD : FRED	400 000€	20 %
- Aménagements intérieurs	600.000	Bailleur	1 600 000€	80 %
- Equipements et finitions	600.000			
- Divers	200.000			
TOTAL	2 000 000€	TOTAL	2 000 000€	100

- Création d'emplois : 10

<p>AXE N°2</p> <p>FA 2.2.</p>	<p align="center">Développement d'activité sur le périmètre du CRSD :</p> <p align="center">Aide directe aux entreprises créatrices d'emplois.</p> <p align="center">MONTANT TOTAL : 350 000 € HT</p>
<p>Les atouts du territoire Sud Oise en termes de développement économique sont nombreux avec la proximité de Paris et d'aéroports, notamment Charles De Gaulle, un réseau routier et ferroviaire développé (A1), de nombreuses zones d'activités dont le parc d'activités Alata, fort de 1600 emplois et un bassin d'emploi dynamique.</p> <p>Il regroupe de surcroît des ressources techniques et scientifiques importantes comme l'Institut National de l'Environnement Industriel et des risques (INERIS), qui rassemble 370 ingénieurs sur un effectif d'environ 600 au national, le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) avec 400 ingénieurs et docteurs sur son site de Senlis. Il porte également des projets d'envergure comme le Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS), ou le projet Intelligence Campus, qui vise à créer le premier écosystème européen civil et militaire dédié à l'intelligence et au traitement des données.</p> <p>L'Oise présente une forte vocation industrielle : 18 % des salariés sont employés par un établissement industriel, contre 15,5 % en région et 13,4 % en métropole. Le sud Oise, et plus particulièrement le bassin creillois, ont été particulièrement touchés dans le passé par des fermetures d'entreprises industrielles.</p> <p>Dans ce cadre, il apparaît intéressant d'accompagner les projets de développement économique sur le périmètre du CRSD dans leur création d'emplois.</p>	
<p>Conformément à la circulaire de novembre 2015 régissant le FRED, versement d'une aide directe pour les TPE-PME- PMI s'implantant ou implantées dans le périmètre du CRSD et créant de l'emploi de préférence dans le secteur industriel.</p> <p>Le FRED peut intervenir au profit des PME/PMI, situées sur le périmètre éligible, qui n'appartiennent pas à un secteur relevant de règles communautaires spéciales en matière d'aides de l'Etat et présentent une situation financière saine.</p> <p>Il sera tenu compte de la qualification des emplois créés ou maintenus dans le cadre de l'aide à l'emploi.</p>	
<p>Création d'emplois sur le périmètre du CRSD. Inciter qualitativement l'implantation d'activités.</p>	
<p>ETAT</p>	

Avant le 31 mars 2019 : constitution de la commission locale d'attribution des aides et rédaction de son règlement intérieur.

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
- Aide directe	350 000 €	Etat CRSD : FRED	350 000 €	100 %
TOTAL	350 000 €	TOTAL	350 000 €	100 %

- Création d'emplois : 70

Avenant N°1 CRSD BA110 – FA 2.2.

<p>AXE N° 2</p> <p>FA 2.3.</p>	<p>L'extension de la Zone d'Activités des Cornouillers</p> <p>SACY-LE-GRAND</p> <p>MONTANT TOTAL : 2 165 000 € (HT)</p>
Diagnostic - Constat	
<p>Une première extension de la Zone d'Activités des Cornouillers de Sacy-le-Grand sur environ 1 hectare a été réalisée en 2008 dans le cadre d'une procédure de lotissement. Ces différents terrains accueillent aujourd'hui 40 salariés sur ces 3 lots commercialisés.</p> <p>La CCPOH ne dispose plus de réserve foncière sur son territoire. L'ensemble des zones d'activités et des friches industrielles ont été reprises par des activités économiques.</p> <p>La réalisation de cette nouvelle extension de 8 ha permettra donc de répondre aux demandes constantes de futurs acquéreurs (artisans, TPE, PME) sur le territoire et d'offrir une offre complémentaire à celles du Parc Alata et de la ZAC envisagée sur Saint-Martin-Longueau et Bazicourt qui proposeront des emprises plus importantes.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Le projet d'extension de la ZA des Cornouillers sera réalisé sous une procédure de ZAC. La CCPOH souhaite aménager la zone selon un découpage à la demande afin de répondre aux besoins des acheteurs potentiels.</p> <p>L'extension prévue couvre environ 8 hectares.</p> <p>Le programme comporterait la réalisation de réseaux internes à la zone et l'extension de la voirie communautaire.</p> <p>Les parcelles concernées par l'extension font l'objet d'une procédure d'expropriation qui est prévue de se terminer fin 2018-début 2019. Notons que l'étude d'impact et que le dossier de création de ZAC ont déjà été réalisés.</p> <p>Un avant-projet sommaire a également été étudié permettant d'aboutir à un scénario d'aménagement assurant une cohérence urbaine par une viabilisation de 20 parcelles d'une surface de 1 500 m² à 6 000 m² et en lien avec la cible d'acheteurs projetée.</p> <p>Action : Acquisition du foncier (8,7 hectares) et viabilisation des parcelles</p>	
Objectifs poursuivis et résultats attendus	
<p>Acquérir et viabiliser du foncier pour étendre le périmètre de la zone d'activités des Cornouillers à Sacy-le-Grand afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le « parcours entreprises » par une offre peu développée sur les projets économiques du périmètre du CRSD. - Offrir une solution aux artisans et jeunes entreprises du territoire. - Répondre au principe du Grenelle de « maîtrise de l'espace » : on ne crée pas de nouvelles zones mais on étend les zones existantes et stratégiques. - Maintenir et créer de l'emploi. 	

Maitrise d'ouvrage/Porteur de projet				
La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte				
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> - 2nd trimestre 2019 : Acquisition des terrains - 2nd trimestre 2019 : Archéologie préventive - 3^{ème} trimestre 2019 : Consultation travaux - 1^{er} trimestre 2020 : Travaux 				
Plan de financement de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Phase 1 : Acquérir le foncier				
Acquisition extension	435 000€	Autofinancement	435 000€	100
Total phase 1	435 000€	Total phase 1	435 000€	100
Phase 2 : Conduire les études et les travaux d'aménagement de la zone d'activités				
<u>Etudes :</u>	<u>378 500€</u>	CCPOH (hypothèse revente terrain aménagé : 72 000 m ² X 15€/m ²)	1 080 000€	63
Diagnostic archéologique	43 500€			
Etudes préalables	50 000€			
Honoraires (MO, géotech,...)	150 000€			
Frais divers (AMO, aléas,...)	135 000€			
<u>Travaux internes :</u>	<u>1 351 500€</u>	Etat : FRED (participation aux travaux d'aménagement)	650 000€	37
Terrassements / Voirie	646 500€			
Assainissement EU/EP	350 000€			
Electricité BT/HTA	120 000€			
Télécoms/Eau potable	100 000€			
Eclairage public	70 000€			
Espaces verts	65 000€			
Total phase 2	1 730 000€	Total phase 2	1 730 000€	100
TOTAL	2 165 000€	TOTAL	2 165 000€	
Evaluation (indicateurs)				
- Création et/ou maintien d'emplois : 250 en fin de commercialisation				

Avenant N°1 CRSD BA110 – FA 2.3.

AXE N°2	Mission de prospection - plateforme chimique de Villers St Paul
FA 2.4.	MONTANT TOTAL : 50 000 € (HT)
Diagnostic - Contexte	
<p>La plateforme chimique de Villers St Paul accueille actuellement sur des parcelles appartenant encore à Total, trois chimistes : Arkéma, Dow Chemicals et Chemours.</p> <p>Les 3 entreprises actuellement installées sur le périmètre de cette plateforme (classement SEVESO), se partagent des coûts de fonctionnement importants dus aux utilités (chaufferie, station d'épuration ...).</p> <p>Il apparaît que ces charges sont une source de fragilité du site. En effet, toute défaillance d'une des trois entreprises présentes mettrait en cause la survie des autres qui ne pourraient les assumer à deux. A contrario toute présence supplémentaire permet de consolider les entreprises présentes en diminuant leurs charges.</p> <p>Actuellement, Total, actuel propriétaire du site, souhaite se désengager de ce foncier et a chargé sa filiale Rétia (spécialisée dans la réhabilitation environnementale des terrains industriels anciens) de dépolluer et rationaliser le foncier disponible dans l'objectif de se retirer totalement.</p> <p>A cette fin, certaines parcelles sont notamment déclassées du périmètre de la plateforme chimique, car plus facile à céder, avec le risque de fragiliser davantage les chimistes présents.</p> <p>Aussi, afin de conserver et conforter l'emploi lié à la chimie ou à d'autres activités industrielles compatibles, il est proposé de conduire une mission de prospection qui viserait à démarcher des entreprises afin de leur proposer le site de Villers St Paul comme implantation, site qui par ailleurs présente des avantages indéniables (situation à proximité des principales infrastructures de transport et avec une perspective multi-modale, présence desdites utilités, raccordement fibre optique...).</p> <p>Total a validé la démarche d'une mission de prospection pour son site de Villers Saint Paul.</p>	
<p>Confier à un cabinet spécialisé une mission pointue de prospection à l'international pour présenter le site de Villers St Paul et faire venir des entreprises liées à la chimie ou à d'autres activités industrielles compatibles.</p>	
Objectifs poursuivis :	
<ul style="list-style-type: none">• Conforter la vocation chimique de la plateforme• Contribuer à la pérennité des entreprises existantes par le partage des utilités sur un nombre plus grand de contributeurs• Maintenir et développer l'emploi sur cette zone	

L'Agglomération Creil Sud Oise

- Novembre 2018 : Lancement d'une consultation pour retenir le bureau d'étude chargé de la prospection
- Mission d'une durée maximum de 6 mois
- Rendu au cours du second semestre 2019

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Commande d'une mission de prospection	50 000	Etat CRSD : FNADT	40 000	80%
		Agglomération Creil Sud Oise	10 000	20%
TOTAL	50 000	TOTAL	50 000	100%

Création de 50 emplois à 3 ans.

Avenant N°1 CRSD BA110 – FA 2.4.

AXE N°2

FA 2.5.

Aménagement et modernisation du bâtiment 6
Quartier Ordener- Senlis

MONTANT TOTAL : 1 000 000 (€ HT)

Comme en témoigne le diagnostic territorial effectué dans le cadre de l'élaboration du CRSD, le Site Ordener de Senlis contribue significativement au rayonnement du Sud de l'Oise.

Le site Ordener de Senlis a été inscrit dans un PLR signé en 2012 et clos en 2017. Il est en cours de reconversion avec une mixité de fonctions urbaines l'intégrant à la ville (Accueil d'un pôle de métiers d'excellence, d'un bâtiment de CoWorking, création de logements, d'un lieu à vocation événementiel, et d'une pépinière d'entreprises).

Dans ce cadre, ce projet consiste à aménager et moderniser le bâtiment 6 pour y améliorer l'accueil des entreprises, start-up et la rendre plus attractive.

D'une surface au sol de 2 307 m², ce bâtiment accueille actuellement 11 entreprises représentant 30 personnes, réparties sur les 4 niveaux.

Le réaménagement et la modernisation de ce bâtiment ont pour but de permettre l'accessibilité des PMR (installation d'un ascenseur, création de rampe d'accès, modification des portes d'accès), de le mettre aux normes (déclaration ERP, sécurité incendie) d'améliorer sa configuration (création d'un accueil, aménagement d'une salle de réunion, aménagement d'une cafétéria), et son attrait pour les entreprises.

L'objectif général sera de permettre l'accueil de plus d'entreprises en visant l'installation d'une centaine de personnes.

Aménagement intérieur, dont la création de l'accueil et équipement de la cafétaria, l'aménagement d'une salle de réunion, mises aux normes des bâtiments, avec accès PMR, rénovation énergétique et thermique dont la modernisation d'éclairage avec des capteurs de circulation. Aménagement extérieur avec la révision de la toiture et des fenêtres de toit.

Conforter et renforcer la vocation « **accueil d'entreprises** » du bâtiment.

Maintenir et développer l'emploi sur le site Ordener et développer l'attractivité en offrant des services communs et de qualité.

La Communauté de Senlis Sud Oise sera maître d'ouvrage des travaux de ce bâtiment.

- Programme et diagnostics : mai 2018
- Choix de la maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises : octobre 2018
- Réalisation des travaux :
 Phase 1 : mise aux normes et aménagements intérieurs, T4 2018
 Phase 2 : aménagements extérieurs et rénovation thermique, T1 & T2 2019
- Réception des travaux : Juin 2019

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Frais d'étude et honoraires :	70 000 €			
Aménagements intérieurs :	300 000 €	Etat CRSD :		
Provision pour désamiantage		FNADT	380 000 €	38 %
Distribution d'eau chaude sanitaire		DETR-DSIL	80 000 €	8 %
Création d'un accueil				
Revêtements intérieurs		REGION	162 000 €	16 %
Equipement cafétéria				
Aménagement de la salle de réunion (mobilier, informatique)		DEPARTEMENT	78 000 €	8 %
Travaux pour Mise aux normes du bâtiment :	250 000 €	CCSSO	300 000 €	30 %
Aménagement des accès PMR				
Sécurisation des accès				
Ascenseur, déclaration ERP				
Détection incendie				
Rénovation énergétique et thermique :	180 000 €			
Modernisation de l'éclairage -capteurs de circulation				
Changement fenêtre de toit				
Chaudière et régulation				
Aménagements extérieurs :	200 000 €			
Ravalement de façade				
Révision de toiture				
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €	100

- Nombre d'entreprises et d'emploi, augmentation du taux d'occupation.
- Création et/ou maintien d'emplois : 70

Fiche action 2.5.

CCSSO

Calendrier de réalisation - Bâtiment 6 - Quartier Ordener

	2018							2019												
	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Frais d'étude et honoraires :																				
Aménagements intérieurs :																				
Provision pour désamiantage																				
Distribution d'eau chaude sanitaire																				
Création d'un accueil																				
Revêtements intérieurs																				
Équipement cafétéria																				
Aménagement de la salle de réunion (mobilier, Informatique)																				
Travaux pour Mise aux normes du bâtiment :																				
Aménagement des accès PMR																				
Sécurisation des accès																				
Ascenseur, déclaration ERP																				
Détection incendie																				
Rénovation énergétique et thermique :																				
Modernisation de l'éclairage - capteurs de circulation																				
Changement fenêtre de toit																				
Chaudière et régulation																				
Aménagements extérieurs :																				
Ravalement de façade																				
Révision de toiture																				

Avenant N°1 CRSD BA110

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
 Reçu en préfecture le 21/12/2018
 Affiché le **21 DEC. 2018**
 ID : 060-200066975-20181114-ADEL2018CC10139-DE

AXE N°2 FA 2.6.	<p style="text-align: center;">Valorisation de l'attractivité du Quartier Ordener sur le plan économique et évènementiel par l'aménagement d'un parking mutualisé</p> <p style="text-align: right;">MONTANT TOTAL : 1 000 000 € HT</p>
<p>Comme en témoigne le diagnostic territorial effectué dans le cadre de l'élaboration du CRSD, le Site Ordener de Senlis contribue significativement au « Rayonnement International » du Sud de l'Oise.</p> <p>Le site Ordener de Senlis a été inscrit dans un PLR signé en 2012 et clos en 2017. Il est en cours de reconversion avec une mixité de fonctions urbaines l'intégrant à la ville (Accueil d'un pôle de métiers d'excellence, création de logements étudiants et jeunes actifs, pôle culturel et évènementiel, Centre Européen de Biomimétisme...).</p> <p>Dans ce cadre, le pôle évènementiel a vocation à se développer dans l'ancien manège à chevaux. D'une surface au sol de 1 300 M2 ce bâtiment peut à ce jour accueillir jusqu'à 895 personnes selon les normes ERP validées (en mode conférences ou en mode évènements professionnels ou culturels).</p> <p>Par ailleurs, le site Ordener accueille depuis 2014 une activité d'excellence dans les métiers de la maroquinerie et de la sellerie, la Manufacture de Senlis (MDS).</p> <p>La Manufacture a créé 160 emplois nouveaux à février 2018 (accompagnés par l'action directe d'aide à l'emploi du PLR). Elle en prévoit 300 d'ici 2021. A l'étroit dans ses bâtiments actuels elle déménagerait dans d'anciens entrepôts de l'armée situés plus à l'Est du quartier Ordener.</p> <p>Le projet consiste à accompagner ces deux pôles majeurs du quartier Ordener avec une offre significative de stationnement mutualisé, qui soient au plus proche à la fois de l'équipement public et de l'entreprise.</p> <p>Cette action est en cohérence avec l'« Action Cœur de ville » menée dans le cadre du projet urbain de la Ville de Senlis.</p> <p>Cela favoriserait de surcroit l'accessibilité des PMR à l'intégralité du site et améliorerait sa configuration globale. L'accessibilité PMR est une obligation réglementaire pour l'équipement évènementiel. Cela répond aux besoins de la Manufacture, qui emploie, dans une dimension d'insertion, près de 18% de personnes reconnues travailleurs handicapés.</p>	
<p>Il s'agit de la création de 150 places de stationnements, directement accessibles par la rue Saint Lazare, de la démolition des hangars militaires nécessaires à l'action (plan de retrait amiante à prévoir), de travaux de voirie (réhabilitation de voirie) entre le nouveau parking et le manège et passant entre les hangars réhabilités, d'un dispositif de traitement des eaux pluviales et d'un éclairage public.</p>	

Renforcer l'attractivité du quartier Ordener à la fois sur le plan évènementiel (équipement public) et sur le plan économique (lieu d'accueil d'entreprises). Mutualiser l'offre de stationnements pour les différentes fonctions présentes sur le site.

La Ville de Senlis est propriétaire du foncier et de l'immobilier du site Ordener. La Ville sera maître d'ouvrage de cet aménagement urbain.

- 2ème semestre 2018 : Etudes de faisabilité et de programmation
- 1er trimestre 2019 : Choix de la MOE et consultations des entreprises
- 2ème semestre 2019 : démarrage des travaux

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Démolition y compris Retrait amiante	150 000	Etat CRSD: FRED	300.000	30%
Remise en état des sols, aménagement paysager	540 000	DSIL-DETR	200 000	20%
Assainissement	90 000	Ville de Senlis	300.000	30%
Eaux pluviales	80 000	Région	100.000	10%
Eau potable	80 000	Département	100.000	10%
Eclairage	60 000			
TOTAL	1 000.000	TOTAL	1 000.000	100

- Fréquentation du manège (comptage ERP), nombre de manifestations organisées dans le pôle évènementiel.
- Nombre d'effectifs salariés des entreprises utilisatrices du stationnement, taux d'occupation du parking.
- Création d'emplois de la Manufacture de Senlis : 90 emplois d'ici fin 2019

Fiche action n° 3	Soutien à l'ingénierie CRSD/Etude filière Nord-Pas-deCalais Picardie Technopole MONTANT TOTAL : 370 000 (€ HT)
<ul style="list-style-type: none">• Le territoire du Sud de l'Oise s'appuie sur des forces en présence telles que des centres de recherche publics, d'excellence ou des entreprises innovantes mais souffre d'un manque de référencement et donc d'un déficit d'image et de positionnement au plan régional, national & international.• Il convient de professionnaliser l'action du territoire couvert par le CRSD par des partenariats avec la future Région notamment concernant les filières locales et l'innovation territoriale.• Structurer le territoire du Sud de l'Oise pour la labellisation « Nord-Pas-de-Calais Picardie Technopole » parait primordial. Pour cela, l'appui d'un bureau d'études permettant la déclinaison territoriale de « Nord-Pas-de-Calais Picardie technopole » et la présentation d'un dossier de candidature concerté et cohérent assurera une visibilité et un développement structuré par et pour l'innovation.• Faire vivre un CRSD nécessite une organisation au sein même du périmètre défini. La présence d'un chargé de mission assurant ainsi les missions d'animation, de coordination et de promotion des atouts et enjeux territoriaux permettra d'aboutir à des résultats concrets.	
<p><u>FA 3.1. : Soutien à l'ingénierie CRSD :</u></p> <p>Profil recherché :</p> <p>De formation supérieure, spécialisée en développement local ou en aménagement du territoire, le chef de mission devra posséder de bonnes connaissances de l'environnement industriel et de son fonctionnement. Une sensibilité au développement économique et à l'accompagnement de l'innovation territoriale sera recherchée.</p> <p>Force de proposition, le chargé de mission devra disposer :</p> <ul style="list-style-type: none">- de réelles aptitudes au travail transversal et partenarial et de solides compétences en ingénierie de projet et mobilisation d'acteurs,- d'une bonne connaissance du monde de l'entreprise,- de compétences en méthodologie de projet (montage financier, mobilisation d'acteurs, communication)- de connaissance des collectivités territoriales, des outils d'intervention au niveau départemental, régional, national et européen. <p style="text-align: right;"><i>FA 3/ 3.1 et 3.2</i></p>	

Qualités requises :

Autonomie
Sens de l'initiative, motivation pour le travail en mode partenarial
Sens du relationnel et de la communication
Excellentes qualités rédactionnelles et d'expression orale
Maîtrise de l'outil informatique

Localisation :

Parc Alata – Verneuil-en-Halatte

Mode de recrutement :

Recrutement en CDD de 3 ans éventuellement reconductible pour une période maximum de 1 an.

Description des actions attendues :

Mettre en place les actions retenues dans le CRSD :

- Assurer le pilotage et la coordination des projets inscrits dans le CRSD
- Réaliser des bilans d'étape pour les comités de pilotage
- Aider l'émergence de projets du territoire et structurer la maîtrise d'ouvrage
- Participer à la coordination des acteurs locaux
- Animer des actions de concertation avec les partenaires locaux et notamment avec les services économiques des collectivités

Promouvoir le label Nord-Pas-de-Calais Picardie Technopole (Innovation sud OISE) :

- Animer, promouvoir et prospecter pour dynamiser la technopole
- Animer des comités de pilotage et des manifestations/rencontres entre les acteurs territoriaux pour assurer des synergies et détecter des pistes de développement
- Animer des réseaux d'entreprises, clubs et associations de chefs d'entreprises, organisation d'événements thématiques dans le cadre du label Picardie Technopole
- Accompagner les entreprises innovantes à l'installation, assister à la définition des besoins,...
- Animer et mettre en réseau des compétences
- Rechercher des solutions (clés en main)

Celui-ci serait placé sous l'autorité des présidents des communautés de communes volontaires et concernées par le CRSD via une convention avec le syndicat du Parc Alata

FA 3.2. : Etude filière Nord-Pas-de-Calais Picardie Technopole (rebaptisée Etude Filière Sud Oise)

- Préparer la consultation pour une étude de labellisation « Nord-Pas-de-Calais Picardie Technopôle » du territoire Sud Oise
- Choix du cabinet et suivi de la prestation

(suite 1) FA 3/3.1 et 3.2

- Identifier les critères spécifiques au territoire du CRSD permettant de bénéficier de l'appellation
- Détecter une filière d'avenir et créer des synergies avec les acteurs locaux
- Définir le périmètre d'influence et le positionnement stratégique de la technopole
- Réaliser une analyse AFOM du territoire (acteurs et infrastructures clés)
- Permettre au territoire du CRSD d'optimiser ses chances de labellisation en accompagnant les services économiques présents.
- Installer la marque « Sud Oise Innovation » et l'inscrire dans la durée et dans un espace plus large.

Cette étude sera placée sous l'autorité des présidents des communautés de communes volontaires et concernées par le CRSD via une convention avec le syndicat du Parc Alata.

- Piloter les actions du CRSD pour une réalisation optimale. Assurer le suivi technique et administratif et la réalisation parfaite des fiches actions.
- Lever la problématique du manque de coordination, de collaboration et donc de représentativité.
- Valoriser l'image et la lisibilité du territoire « Sud-Oise Innovation » afin de faciliter son exportation.
- Valoriser l'innovation territoriale permettant aux forces en présence d'améliorer leur compétitivité et leurs avantages concurrentiels via la labellisation « Nord-Pas-de-Calais Picardie Technopole ».

La création d'emplois se fera de façon indirecte par le biais de l'innovation, de l'organisation territoriale et donc de son attractivité.

Syndicat du Parc Alata (convention avec les intercommunalités)

L'action « soutien à l'ingénierie » suivra les étapes suivantes :

1. Réalisation de la fiche de poste
2. Réalisation du recrutement
3. Démarrage de la mission début 2016

Le chargé de mission sera recruté en CDD de trois ans reconductibles 1 an

L'action « étude filière » suivra les étapes suivantes :

1. Réalisation du cahier des charges
2. Choix du bureau d'études
3. Démarrage de l'action début 2016

(suite 2) FA 3/ 3.1 et 3.2.

L'étude sera réalisée sur une durée de 6 mois.

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Recrutement d'un chargé de mission CRSD- Nord-Pas de Calais Picardie Technopole	300.000	Sollicitation CRSD FNADT dont préfinancement	296.000	
Etude filière «Nord-Pas-de Calais Picardie Technopole»	70.000	Intercommunalités via le Syndicat	74 000	
TOTAL	370.000	TOTAL	370.000	

Pour le soutien à l'ingénierie :

- Création d'emplois (développement d'entreprise et/ou nouvelles installations)
- Reporting mensuel
- Rapport d'activité tous les 6 mois
- Evaluation du CRSD
- Nombre de comités techniques/événements organisés

Pour l'étude filière :

- Critère technique et prix
- Nombre de comités techniques organisés
- Détection/Organisation de filières
- Rendu de l'étude
- Dépôt du dossier de candidature à Nord-Pas-de-Calais Picardie Technopole
- Obtention de l'appellation Nord-Pas-de-Calais Picardie Technopole pour, tout ou partie, du territoire CRSD

Annexe III : Tableau des redéploiements financiers

Avenant N°1 CRSD base aérienne 110, Creil

Tableau des redéploiements financiers

Ancienne fiche	Nouvelle fiche	Etat CRSD		FEDER	DSL/DETR	CR	CD	ACSO	Vite de Sentis	CSSO	SM ALATA (ACSO-CCPOH)	CCPOH	Autres	Recettes	Ecart
		FRED	FNADT												
Axe 1 Fiche 1.2.		-800 000									-3 680 000			-200 000	-4 680 000
	FA 1.3.		180 840	300 000		250 000	219 000				2 050 160				3 000 000
	FA 2.2.	350 000													350 000
	FA 2.3.	650 000										1 515 000			2 165 000
Axe 2 Fiche 2.2			-201 000	-245 000		-150 000	-69 000	-235 000							-900 000
Axe 3 Fiche 3.1		-100 000		-200 000			-150 000	-250 000							-700 000
	FA 2.4.		40 000					10 000							50 000
Fiche 3.2			-380 000	-220 000		-162 000	-78 000		-360 000						-1 200 000
	FA 2.5.		380 000		80 000	162 000	78 000			300 000					1 000 000
Axe 4 Fiche 4.1		-400 000				-200 000	-100 000		-300 000						-1 000 000
	FA 2.6.		300 000		200 000	100 000	100 000		300 000						1 000 000
Axe 5 fiche 5.1.	FA 3.2.		-19 840												-24 800
		0	0	-365 000	280 000	0	0	-475 000	-360 000	300 000	-1 634 800	1 515 000	0	-200 000	-959 800
Ecart															

